



> Les bons comptes de l'Interprofession

Les comptes 2008 du CIGC ont été approuvés par son Assemblée générale du 26 juin 2009.

Le chiffre d'affaires 2008 aura été de 6,292 millions d'euros (M€). Les subventions représentent 3,4% de ce CA (214 000 €), le reste (96,6%) est donc autofinancé par la filière.

La répartition de la dépense est la suivante :

- Publicité : 66%.
- Défense de l'AOC : 10 %, incluant les achats de plaques vertes et de bandes de marquage, les frais d'avocat et de justice.
- Maîtrise de la qualité : 9,8%, incluant la dotation au CTFC, les actions qualité du lait, l'action « aliments du bétail » et l'édition de guides techniques, les programmes de qualification des élevages et des fromageries.
- Recherche : 5,5%
- Administration et gestion : 3,6%.
- Animation de la filière : 1,8%, incluant les Nouvelles du Comté et les initiations sensorielles.
- Contrôle : 1,6%. La dépense ne concerne que les premiers mois de l'année car elle a été ensuite externalisée auprès de l'URFAC.
- Gestion de marché : 1,6%.

Ainsi la publicité pour le Comté représente les deux tiers du budget du CIGC. C'est une dépense de 4,2 M€, soit 3,3 €/meule de Comté, ou 0,081€/kg de fromage.

Pour évaluer l'effort global de la filière, il faudrait bien entendu rajouter les dépenses publicitaires réalisées par les maisons d'affinage et par les fromageries.

> Agence de Publicité France : le Comté choisit M&CSaatchi.GAD

Au terme d'un appel d'offre communautaire lancé au mois de février dernier par l'Interprofession du Comté pour son budget de communication France, c'est l'agence M&C Saatchi GAD qui a été retenue.

L'agence a proposé un parti pris stratégique très différent des autres agences : mettre en place une stratégie de parrainage par choix posé à priori et non par défaut en année 2 ou 3 de campagne a retenu toute l'attention.

Ce parrainage télévision sera complété par une campagne de presse. Ce choix média « parrainage télé + presse » permet au Comté d'assurer une bonne présence dans la durée. La signature de la campagne sera « *il est temps de savourer le Comté* ».

> oriGIn : déclaration de Téruel

« oriGIn » est une organisation mondiale à laquelle participe l'interprofession du Comté. Créée en juin 2003, son objectif principal est l'obtention d'une meilleure protection du nom des produits à Indication Géographique.

En effet, si la protection du nom des AOC est déjà assurée dans le cadre communautaire depuis la mise en œuvre du règlement européen 2081/92, elle disparaît en dehors des limites de l'Europe Communautaire. Les noms de nombreux produits sont ainsi usurpés, tels celui du Parmigiano Reggiano, du Reblochon, du Munster, du Roquefort etc. et bien entendu du Comté.

oriGIn demande l'élargissement aux autres produits que les vins de la protection dont ceux-ci bénéficient déjà dans les accords « TRIPS », à savoir une protection à priori du nom dans chacun des Etats adhérents de l'OMC.

C'est à Téruel, en Espagne, que se tenait l'AG 2009 d'oriGIn, dont l'audience s'élargit chaque année. Il en est issu une déclaration solennelle dite « Déclaration de Téruel » prise en conclusion de l'assemblée.

Il convient de noter que dans le cadre de l'OMC, 108 pays ont demandé que soient portés à l'ordre du jour les points qui font partie des demandes d'oriGIn. Mais il y a toujours une forte opposition des USA et de ses alliés (Argentine, Australie, Canada, Chili, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Corée du Sud et Taiwan) à cette demande dite « Proposition Majoritaire ».

→ www.origin-gi.com

> FNAOC : Assemblée Générale les 1^{er} et 2^e octobre à Pélussin (Loire), au cœur du terroir de la Rigotte de Condrieu

La prochaine Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Appellations d'Origine Contrôlée, se tiendra les 1^{er} et 2^e octobre prochains à Pélussin (Loire), au cœur du terroir de la Rigotte de Condrieu, qui vient d'obtenir l'AOC.

Le thème retenu est celui des effets positifs des disciplines de production des AOC, tant sur le plan économique que celui du respect de l'environnement et du maintien de la biodiversité.

> **Pour recevoir ACTU COMTE plus rapidement par courriel, veuillez laisser vos coordonnées à Denise Renard : d.renard@comte.com**

Le Comté nous apprend à savourer le temps

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - www.comte.com

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification pppropriété du CIGC.

